

PRESENTATION DU MALI RELATIVE A LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

INTRODUCTION

Le Mali comme les autres pays du sahel est exposé aux conséquences néfastes des changements climatiques, avec son corollaire de catastrophes, ayant pour noms la désertification, la sècheresse, les invasions acridiennes, les inondations, etc....

Face à ces phénomènes, l'Etat, les organisations non gouvernementales (ONG), les partenaires techniques et financiers (PTF), les communautés et les collectivités réunissent leurs efforts pour se préparer, s'organiser, lutter, renforcer leurs capacités de riposte et de résilience face aux catastrophes.

I. ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

A. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le Mali, pays continental avec une superficie de 1.241.238 km², présente trois (03) zones écologiques distinctes : soudanienne au sud, sahélienne au centre et saharienne au nord. Il a un climat tropical sec qui alterne saisons sèche et pluvieuse. Il est arrosé par deux (02) des plus importants fleuves de l'Afrique (le Niger et le Sénégal).

Depuis 1970, les deux tiers du pays constitués de zones arides et semi-arides dans le Nord subissent une sécheresse chronique. Il se caractérise par une grande variabilité spatiale de la température et de la pluviométrie. En temps normal, les températures varient entre plus ou moins 45°C comme maxima et 10°C comme minima relevées au cours de l'année. Quant à la pluviométrie, elle varie de plus de 1000 mm par an au Sud à moins de 200 mm par an dans la zone saharienne du Nord. De plus, elle varie selon les années se traduisant par des années sèches récurrentes à partir des années 1970.

En 30 ans (1980-2010), le pays a connu cinq épisodes majeurs de sécheresse, dont celles des années 1980 et 2005 qui ont affecté respectivement 1,5 millions et 1 million de personnes avec des conséquences économiques importantes. La persistance de la sécheresse, a entraîné une forte migration des populations du Nord vers le Sud, mais également la pratique de l'agriculture pluviale dans les bas-fonds et dans les vallées inondables des fleuves et marigots particulièrement pour la riziculture.

Cette situation explique en partie la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes (intempéries climatiques, crues...) et l'expose aux risques de catastrophes d'origine naturelle et/ou humaine suivants : sécheresses (crise alimentaire), inondations, invasions acridiennes, épidémies, accidents de circulation, mouvements de populations. Cette vulnérabilité physique est accentuée par des facteurs socio-économiques en particulier :

- La faible capacité technique en agriculture, élevage, pêche et artisanat ;
- un niveau de pauvreté marqué avec un revenu annuel par habitant estimé à 380 dollars US en 2007 ;
- le déficit manifeste de stratégie et d'action volontariste d'aménagement du territoire tant en milieu urbain que rural ;
- une faiblesse des cadres institutionnel et juridique dans le domaine de la prévention des risques de catastrophes.

De 1980 à 2007, les catastrophes naturelles (sécheresse, inondations et épidémies) ont affecté près de trois millions de personnes et tué près de 3.300 personnes.

Le Mali est à la fois un pays d'invasion et de développement du criquet pèlerin, qui concerne des zones spécifiques et qui sont des lieux de régénération et des espaces vitaux habituels des ravageurs, à savoir : l'Adrar des Iforas (région de Kidal), Timétrine (frontière avec l'Algérie), le Tamesna (frontière avec le Niger), Tombouctou Nord Est et la Vallée de Tilemsi.

Les inondations, généralement dues au débordement et aux crues des fleuves et cours d'eau, à la défaillance des systèmes de drainage mais aussi à l'occupation irrationnelle de l'espace par les populations, sont survenues quinze fois en 30 ans, affectant entre 10 000 et plus de 45 000 personnes à chaque évènement.

Le 28 août 2013, elles ont occasionné 56 décès avec beaucoup de dégâts matériels à Bamako.

En 2010, elles ont provoqué près de 111 décès, 6052 habitations détruites, 12 000 hectares de champs inondés et la destruction de routes et de ponts dans le pays.

B. TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Dans sa stratégie de réduction des risques de catastrophes, certains textes législatifs et réglementaires ont été élaborés et soumis à l'approbation des autorités. Il s'agit :

- du Décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Plateforme Nationale pour la Prévention et la Gestion des Risques de Catastrophes ;
- du Décret portant adoption du Plan de Contingence National Multirisque ;
- du Décret portant adoption du Plan d'Organisation de Secours (Plan ORSEC) ;
- de l'approbation de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes ;
- de l'approbation de la Stratégie nationale de communication sur la prévention et la gestion des risques de catastrophes ;

Au delà des textes, le Mali a relu les curricula de formation pour y intégrer le programme de gestion des risques de catastrophes.

Des modules de formation ont été élaborés à cet effet, validés et testés au niveau Ministère de l'Enseignement Nationale.

Dans le cadre d'un projet pilote initié en commune I du District de Bamako, une série de résultats ont été obtenue :

- le Plan de contingence communal,
- le Plan ORSEC communal,
- la Stratégie de communication communale sur la GRC,
- le Projet de gestion des déchets solides en commune I.
- la mise en place de deux comités: un comité de veille et un comité de gestion.

II. ACTIVITES

Pour la réduction des risques de catastrophes (RRC), les activités suivantes ont été réalisées en 2014 :

- l'élaboration des modules de formation RRC ;
- la validation des Curricula ;
- la validation des modules de formation ;
- le Forum des élus du Sud ;
- le Forum des élus du nord ;
- l'élaboration et la validation du plan ORSEC communal ;
- l'élaboration et la validation du plan de contingence communal ;
- l'élaboration et la validation du plan d'action des comités de veille et de gestion en Commune I du District de Bamako ;
- l'élaboration et la validation de la stratégie communale de communication ;
- l'Atelier de partage d'expérience.

III. ACTEURS ET BENEFICIAIRES DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Les acteurs et bénéficiaires de la stratégie nationale de la réduction des risques de catastrophes sont :

- Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) ;
- Agence Nationale de la Météorologie ;
- Agence de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Direction Nationale de l'Hydraulique ;
- Le Centre de lutte contre le Criquet Pèlerin,
- Commissariat à la Sécurité Alimentaire : Système d'alerte précoce (SAP),
- Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire ;
- Les Agences gouvernementales et les Directions ;
- La Société civile incluant les ONG et association qui interviennent dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes ;
- Les industries et les firmes potentiellement vulnérables aux risques de catastrophes.

IV. DIFFICULTES RECONTREES

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Stratégie de réduction des risques de catastrophes sont :

- La vaste étendue du territoire national ;
- L'insécurité dans le nord du pays, rendant difficiles les missions et les surveillances ;
- Les risques d'inondation dans toutes les grandes villes dus à l'absence de système de drainage fiable des eaux ;
- La dégradation continue de l'environnement ;
- L'extrême pauvreté de la population ;
- Le faible taux d'alphabétisation et de scolarisation ;
- Le réchauffement climatique,
- La coordination des actions inter-agences,
- difficulté de mobilisation des membres de la commission d'évaluation.

V. PERSPECTIVES

Afin de faire face à ces difficultés, il a été envisagé :

- Le retour de l'administration au nord du pays, afin de faciliter les missions et les surveillances des zones à risque ;
- L'aménagement des berges des fleuves et des bas-fonds ;
- Le déguerpissement des occupants des lits des cours d'eau ;
- La mise en application des schémas d'urbanisation ;
- La mise en application de la stratégie de communication sur la P/GRC ;
- L'appui aux populations à travers le programme de lutte contre la pauvreté ;
- L'appui à l'alphabétisation fonctionnelle ;
- La coordination effective des acteurs de la Stratégie Nationale de réduction des risques de catastrophes dans la réduction des risques liés aux changements climatiques.

CONCLUSION

De nos jours et avec les efforts consentis par la Direction Générale de la Protection Civile à travers le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité en relation avec les autres secteurs ont permis une prise de conscience tant auprès des autorités qu'auprès des populations.

Par ailleurs, le Mali bénéficie d'un appui financier du Dispositif Mondial pour la Réduction des Catastrophes et la Reconstruction (GFDRR) géré par la Banque mondiale, pour la mise en œuvre du «Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et d'Adaptation aux Changements Climatiques».